



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

**MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
ET DU VAL DE L'EYRE**

12 rue du Parc de l'Estey
33260 LA TESTE DE BUCH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Dossier suivi par M. Nicolas MALAUZAT et Mme Valérie GELINAUD
Commissaires aux Comptes



Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association Mission Locale du Bassin d'Arcachon,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences exposées dans l'annexe des comptes annuels et relatives à la première application des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, notamment s'agissant du correct rattachement à l'exercice des subventions et concours publics en considération des conventions conclues avec les financeurs et du degré d'avancement des travaux à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner notamment le correct rattachement des produits à l'exercice en considération des conventions conclues avec les financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les énonciations d'ordre financier qui seraient formulées dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels, ces derniers ne nous ayant pas été communiqués.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

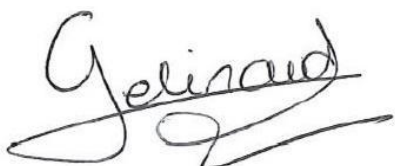
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

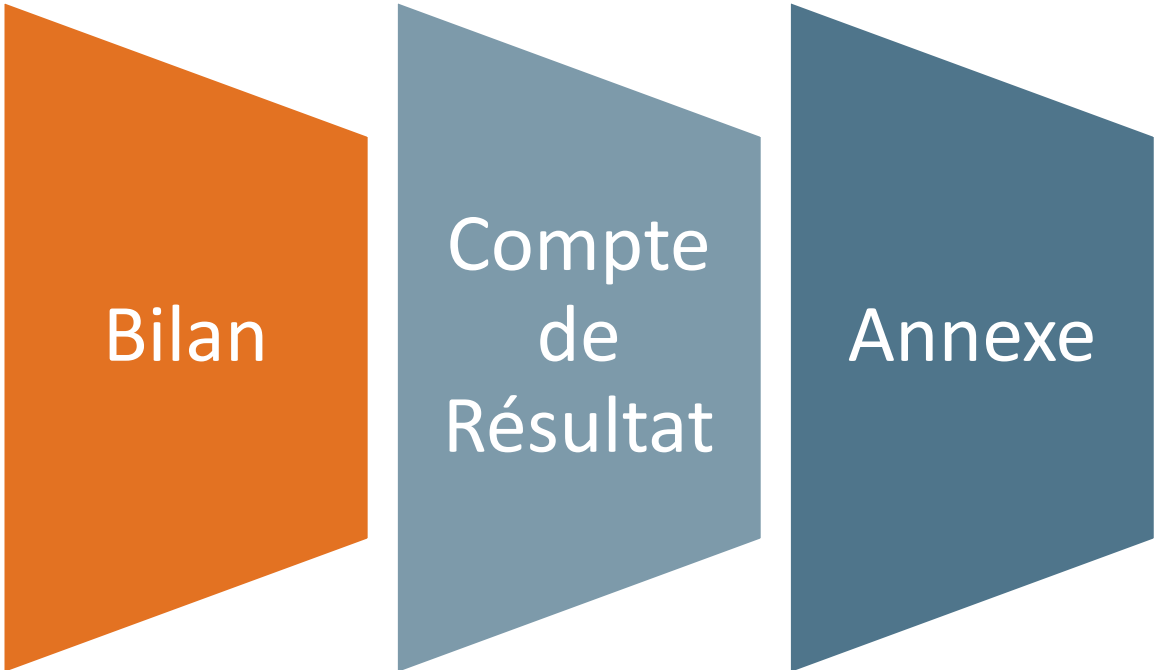
Fait à Bruges, le 2 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



Valérie GELINAUD
Commissaire aux Comptes



Nicolas MALAUZAT
Commissaire aux Comptes associé



Bilan

Compte
de
Résultat

Annexe

BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

Frais d'établissement

(I)

ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Donations temporaires d'usufruit

Concessions, brevets, licences, marques droits similaires

Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

125 235

100 479

24 756

21 820

2 936

Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

3 000

3 000

3 000

TOTAL (II)

128 235

100 479

27 756

24 820

2 936

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Créances

. Créances clients, usagers et comptes rattachés

81

81

81

. Créances reçues par legs ou donations

. Autres créances

355 762

355 762

235 715

120 047

Charges constatées d'avance

16 521

16 521

21 785

- 5 264

Valeurs mobilières de placement

Instruments financiers à terme et jetons détenus

Disponibilités

323 236

323 236

437 484

- 114 248

TOTAL (III)

695 600

695 600

694 984

616

Frais d'émission des emprunts (IV)

Primes de remboursement des emprunts (V)

Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)

TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)

823 835

100 479

723 356

719 804

3 552

BILAN ASSOCIATION (SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

- . Fonds propres statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

- . Fonds statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

- . Réserves statutaires ou contractuelles
- . Réserves pour projet de l'entité
- . Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous total)

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

322 129 327 174 - 5 045

FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

14 070 14 070

TOTAL (II)

14 070 14 070

PROVISIONS

Provisions pour risques

85 576 108 797 - 23 221

Provisions pour charges

TOTAL (III)

85 576 108 797 - 23 221

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Instruments financiers à terme

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

58 273 41 670 16 603

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

217 362 228 344 - 10 982

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

915 7 015 - 6 100

Produits constatés d'avance

25 031 6 803 18 228

TOTAL (IV)

301 581 283 832 17 749

Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)

TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)

723 356 719 804 3 552

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser

- . acceptés par les organes statutairement compétents
- . autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

PASSIF

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
---	---	-----------

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
---	---	-----------	---

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	15 139	25 144	- 10 005	-39.79
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 481 758	1 509 442	- 27 684	-1.83
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	23 222	7 268	15 954	219.51
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	22 367	38	22 329	N/S
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 542 486	1 541 892	594	0.04

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	345 934	320 303	25 631	8.00
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	77 680	76 910	770	1.00
Salaires et traitements	834 696	850 366	- 15 670	-1.84
Cotisations sociales	263 767	286 472	- 22 705	-7.93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 880	10 693	- 813	-7.60
Dotations aux provisions		8 183	- 8 183	-100
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	14 070		14 070	N/S
Autres charges	3 481	821	2 660	324.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 549 508	1 553 749	- 4 241	-0.27

RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-7 022	-11 857	4 835	40.78
---	---------------	----------------	--------------	--------------

PRODUITS FINANCIERS

De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 035	2 737	- 702	-25.65
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 035	2 737	- 702	-25.65

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

%

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
Intérêts et charges assimilées
Différences négatives de change
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
et d'instruments de trésorerie

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)

RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 035	2 737	- 702	-25.65
-------------------------------	-------	-------	-------	--------

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	-4 987	-9 120	4 133	45.32
---	--------	--------	-------	-------

PRODUITS EXCEPTIONNELS		500	- 500	-100
------------------------	--	-----	-------	------

TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		500	- 500	-100
--------------------------------------	--	-----	-------	------

CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 804	- 1 804	-100
-------------------------	--	-------	---------	------

TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 804	- 1 804	-100
--	--	-------	---------	------

RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 304	1 304	-100
--------------------------------	--	--------	-------	------

Participation des salariés aux résultats (VII)

Impôts sur les sociétés (VIII)	58	76	- 18	-23.68
--------------------------------	----	----	------	--------

Total des produits (I + III + IV)	1 544 521	1 545 129	- 608	-0.04
-----------------------------------	-----------	-----------	-------	-------

Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 549 566	1 555 628	- 6 062	-0.39
---	-----------	-----------	---------	-------

EXCEDENT OU DEFICIT	-5 045	-10 500	5 455	51.95
---------------------	--------	---------	-------	-------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature

Prestations en nature	21 528	28 691	- 28 691	-100
-----------------------	--------	--------	----------	------

Bénévolats

TOTAL	21 528	28 691	- 28 691	-100
-------	--------	--------	----------	------

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services	18 133	18 133	- 18 133	-100
--	--------	--------	----------	------

Prestations en nature

Personnel bénévole	3 395	10 558	- 10 558	-100
--------------------	-------	--------	----------	------

TOTAL	21 528	28 691	- 28 691	-100
-------	--------	--------	----------	------

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06

PREAMBULE

La Mission Locale du Bassin d'Arcachon favorise le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle.

Elle se fixe pour but :

- De coordonner, de favoriser et de promouvoir toutes les actions ou initiatives destinées à faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,
- De renforcer la lutte contre l'exclusion et la marginalisation en disposant de structures et de moyens adaptés à une couverture géographique plus satisfaisante au regard de la situation de ces jeunes et à un élargissement des missions,
- De prendre en compte la problématique globale de l'insertion des jeunes, à savoir l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité, les transports, la vie quotidienne, les ressources, les loisirs, la culture, la citoyenneté et le développement économique.

Sa vocation sera de proposer en de mêmes lieux une complémentarité de services de proximité et permettre le fonctionnement d'un réseau d'accueil opérationnel. Pour ce faire, elle se doit :

- De faire en sorte qu'un public sans emploi puisse bénéficier de structures d'accueil adaptées, d'informations très larges et d'une orientation personnalisée,
- D'aider les jeunes à définir un processus d'insertion professionnelle s'appuyant sur des actions de formation dans le cadre des dispositifs de droit commun et sur un itinéraire renforcé mobilisant des moyens complémentaires,
- D'assurer un suivi spécifique, adapté à la situation de chaque jeune ayant fait l'objet d'un parcours d'insertion,
- D'assurer des permanences dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale adhérents qui le souhaitent,
- D'assurer des liens plus étroits avec l'environnement économique afin de concourir à un projet de développement susceptible de favoriser l'insertion locale des jeunes dans son sens le plus large.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 723 355,73 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 5 045,08 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/06/2026.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	21 820	12 815		24 756
Immobilisations financières	3 000			3 000
TOTAL	24 820	12 815		27 756

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	5 498	1 063	2 995	3 566
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	93 285	8 817	5 188	96 914
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	98 783	9 880	8 183	100 479
TOTAL GENERAL (I+II)	98 783	9 880	8 183	100 479

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	16 521	16 521	
TOTAL	16 521	16 521	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	81
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	355 762
TOTAL	355 843

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	337 674	-10 500			327 174
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 500	10 500	5 045		-5 045
Dont générosité du public					
Situation nette	327 174		5 045		322 129
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	327 174		5 045		322 129
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	108 797		23 222	85 576
TOTAL (II)	108 797		23 222	85 576
TOTAL GENERAL (I+II)	108 797		23 222	85 576
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			23 222	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	58 273	58 273		
Dettes fiscales et sociales	217 362	217 362		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	915	915		
Produits constatés d'avance	25 031	25 031		
TOTAL	301 581	301 581		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	29 792
Dettes fiscales et sociales	161 626
Autres dettes	915
TOTAL	192 333

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions reçues et fonds dédiés**

MISSION LOCALE DE LA TESTE DE BUCH

Tableau des Fonds Dédiés au 31/12/2025

Tableau de suivi des Fonds Dédiés					
	Montant Initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources non affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D = A - B + C
2025					
ACTION NOTRE SANTE NOTRE BIEN	14070			14 070	14 070
					0
					0
Total		0	0	14 070	14 070

Subventions

Etat du versement des subvention au 31/12/2025

Financiers	Montant subvention prévu	Total reçu au 31/12/2025	A recevoir au 31/12/2025
Région/fonctionnement	137 789.00 €	82 673.40 €	55 115.60 €
Région/projet santé	20 123.00 €	10 061.50 €	10 061.50 €
FSE/ERIP	37 250.00 €	- €	37 250.00 €
Région/ERIP	35 000.00 €	17 500.00 €	17 500.00 €
Etat/activité	307 738.00 €	487 588.00 €	177 050.00 €
Etat/CEJ	358 050.00 €		
Etat/parrainage	3 050.00 €	3 050.00 €	- €
Département/Fonctionnement	25 882.00 €	25 882.00 €	- €
Département/Sécurité routère	2 500.00 €	2 500.00 €	- €
Département/RSA	8 000.00 €	5 100.00 €	2 900.00 €
Département/RSA Renforcement	4 000.00 €	2 400.00 €	1 600.00 €
Département/RSA	20 000.00 €	12 000.00 €	8 000.00 €
France Travail/Actions Locales	90 141.12 €	90 141.12 €	- €
France Travail/Avenir Pro	3 920.10 €	2 119.83 €	- 551.79 €
COBAN	189 394.00 €	189 394.00 €	- €
COBAS	182 182.00 €	145 745.60 €	36 436.40 €
CDC Val de l'Eyre	58 284.00 €	58 284.00 €	- €
ARS	15 000.00 €	15 000.00 €	- €
Fondation La Banque Postale	22 334.00 €	17 867.00 €	4 467.00 €

Bénévolat

L'entité fait apparaître dans ses comptes la valorisation des heures des bénévoles soit 3 395€.

	Bénévoles "ACT" Intervention collectif	Bénévoles "Parrainage"	Total
Méthode ayant permis de chiffrer le nombre d'interventions en 2025	Nombre prévisionnel d'intervention (soit 1 intervention par mois)	Extraction de la base de donnée I-MILO	
Nombre prévisionnel d'interventions planifiées 2025	12	67	
Durée prévisionnelle moyenne des interventions en heures	4	1	
Nombre prévisionnel moyen de bénévoles par intervention	2	1	
Temps prévisionnel total d'intervention sur 2025 en heures	96	67	
Estimation salaire horaire brut (base = salaire conseiller, indice 467, valeur du point 5,01)	15.43	15.43	
Estimation taux de charges patronales	35%	35%	
Estimation salaire horaire chargé (salaire brut + charges patronales)	20.83	20.83	
Valorisation du travail des bénévoles	1 999 €	1 395 €	3 395 €

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

L'association bénéficie de mise à disposition de biens à titre gratuit : ci-dessous le détail

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX 2025

	COMMUNE Emplacement	ADRESSE	SUPERFICIE	LOYER ANNUEL VALORISÉ
COBAS	ARCACHON Centre Social	33120 Place des Grand Chênes	14 m ²	1680€
	ARCACHON Maison des Jeunes	33120 8 All. José Maria de Heredia	10 m ²	1680€
	LA TESTE DE BUCH SIEGE	33260 12 rue du Parc de l'Estey	299 m ²	<i>Loyer payant</i>
	CAZAUX Centre Social	33260 6 rue Raymond Sanchez	11 m ²	1600€
	GUJAN-MESTRAS Relai Emploi	33470 Place du Général de Gaulle	11 m ²	2626€
	LE TEICH Espace Jeune	33470 Rue Claude Laymand	14 m ²	157,73€
COBAN	BIGANOS Maison de la Jeunesse	33380 Rue Pierre de Coubertin	20 m ²	2907,36€
	BIGANOS CEJ	33380 67 avenue de la libération	200 m ²	<i>Loyer payant</i>
	MIOS Mairie Annexe	33380 Place du 11 Novembre	10 m ²	2600€
	MARCHEPRIME CCAS	33380 2 rue Jacques Blicck	7 m ²	84,93€
	AUDENGE CCAS	33980 Rue du Haras	15 m ²	260€
	ANDERNOS Centre Administratif	33510 260 Bd de la République	45 m ²	<i>Loyer payant</i>
	LANTON Pôle Territorial	33138 1 rue Transversale	12 m ²	33,6€
	ARES P.A.I.J	33740 7B rue du Temple	19,2 m ²	53,76€
	LEGE-CAP-FERRET CCAS	33950 79 avenue de la Mairie	10 m ²	2500€
VAL DE L' EYRE	SALLES CCAS	33770 11 Allée du Champs de Foire	9,3 m ²	523,9€
	LE BARP Mairie	33114 Avenue des Pyrénées	20 m ²	225,33€
	BELIN-BELIET P.R.J	33830 1 rue des Ecoles	50 m ²	1200€
	SAINT MAGNE RDV au BARP	33114 Avenue des Pyrénées	X	X
	LUGOS RDV à Salles	33770 11 Allée du Champs de Foire	X	X

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 85 575.60€.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 3.5%

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non cadres	22	
TOTAL	26	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 300€.